

Plan de prévention en cas de canicule *Les personnes fragiles peuvent être recensées*

Chaque année, le pôle Action Sociale du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limoges offre aux personnes fragiles âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées, la possibilité de se faire inscrire sur un registre nominatif. Ce dernier est mis en place depuis le 1^{er} juin.

Les personnes recensées feront ainsi l'objet, **en cas de déclenchement du plan canicule par la Préfecture**, d'un suivi quotidien afin de permettre si nécessaire l'intervention des services sanitaires et sociaux.

Démarche volontaire et facultative, **cette inscription peut être faite par la personne elle-même sur simple appel téléphonique ou à la demande d'un tiers (dans ce cas, exclusivement par écrit).**

Les personnes intéressées par cette démarche, peuvent prendre contact auprès du :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

6 rue Louis Longequeue
87 000 LIMOGES
05 55 45 85 08